

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 19 juin 2023

## GESTION DES DÉCHETS

### À l'aube de l'été, la Métropole incite les habitants à bien adopter les réflexes du tri

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la Métropole a harmonisé les consignes de tri sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'augmenter considérablement le recyclage de tous les papiers\* et emballages ménagers (carton, métal, plastique...), qui vont désormais tous dans le bac jaune. À l'aube de la saison estivale, les habitants sont invités à adopter un comportement responsable pour préserver le littoral, surtout quand on sait que 80 % des déchets retrouvés en mer proviennent de la terre !**

Depuis 2011, l'extension des consignes de tri est un projet national, qui vise à simplifier le geste de tri dans le bac dédié. Il engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens consommateurs. Les habitants n'ont plus de questions à se poser : tous les emballages ménagers et le papier vont dans le bac de tri, non plus dans la poubelle des ordures ménagères. Désormais, il est demandé d'ajouter tous les types d'emballages dans le bac jaune : films, blisters, boîte à pizza huilée, pots de yaourt...

#### Des déchets de plus en plus recyclés

La Métropole collecte et traite environ 1,2 million de tonnes de déchets par an, dont plus des deux-tiers sont valorisés par recyclage, production de compost ou d'énergie. Un taux en augmentation sur les dernières années grâce au déploiement de solutions de tri simplifiées (extension des consignes, modernisation des déchèteries, développement de la déchets'tri mobile...). Le travail des éco-ambassadeurs de la Métropole, qui viennent à la rencontre des habitants sur les marchés de nombreuses villes, pour les sensibiliser, contribue à nourrir cette belle dynamique. Près de 80 000 tonnes jetées dans les bacs jaunes et colonnes de tri ont été collectées et valorisées, soit une progression de 7 % entre 2019 et 2022. Ce ratio est de 10% pour le verre qui, pour rappel, doit être déposé dans les points d'apport volontaire dédiés pour être recyclé à l'infini. Plus de 380 000 tonnes de déchets ont été déposées en déchèteries pour partir majoritairement dans des filières de recyclage ou de compostage.

L'enjeu est de répondre à l'objectif du schéma métropolitain de gestion des déchets, qui établit les orientations pour les dix prochaines années. L'ambition est d'avoir un territoire zéro déchet non valorisé, avec une diminution de 10 % du ratio annuel des déchets ménagers par habitant d'ici à 2025. Cette disposition s'inscrit également dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et répond aux objectifs nationaux de la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire), qui prévoit la généralisation du tri des emballages ménagers à tous les emballages en plastique d'ici au 31 décembre 2022.

\*Certaines communes conservent encore le bac bleu pour le papier : Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Martigues, Péllissanne, Port-de-Bouc, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

#### Que deviennent les nouveaux plastiques triés ?

La prise en charge de nouveaux flux d'emballages plastiques est rendue possible par l'évolution des filières de recyclage et la modernisation des équipements des centres de tri intervenant pour la Métropole, dont celui de Suez, situé au Jas-de-Rhodes (tri optique, cabine de tri pour les films plastiques...). L'aménagement du centre permet de trier la majorité des emballages ménagers et papiers de la Métropole. Le tri déposé dans le bac ou la colonne jaune est ensuite acheminé vers ce centre, les emballages y sont triés, conditionnés et réacheminés.

#### Un plan « zéro plastique en mer » à horizon 2025

La Métropole s'est dotée d'un plan d'actions visant à réduire drastiquement la pollution plastique en mer. À l'échelle mondiale, 700 espèces marines sont aujourd'hui menacées par la pollution. Aix-Marseille-Provence s'est engagée, aux côtés de WWF France, vers un objectif zéro déchet plastique en Méditerranée en 2025. Le but est de préserver ce joyau précieux et fragile à l'heure où 79 % des activités côtières sont responsables de la pollution plastique en mer.